



Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

NOTICE D'INFORMATION
sur la déclaration semestrielle du nombre de mesures de protection des majeurs et de secrétaires spécialisés
des personnes agréées pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Si vous êtes agréé pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, veuillez remplir au début de chaque semestre le présent formulaire pour l'activité du semestre passé et l'adresser aux juges des tribunaux pour le ressort desquels vous êtes agréé et une copie aux Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS ou DDCSPP) des départements où vous bénéficiez d'un agrément.

Si vous êtes inscrit sur une ou plusieurs listes départementales des mandataires judiciaires à la protection des majeurs parce que vous étiez habilité avant le 1er janvier 2009 pour exercer la tutelle d'Etat, la gérance de tutelle en qualité d'administrateur spécial ou la tutelle aux prestations sociales, veuillez remplir au début de chaque semestre le présent formulaire pour l'activité du semestre passé et l'adresser aux juges des tribunaux pour le ressort desquels vous êtes habilité et une copie aux Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS ou DDCSPP) des départements qui vous ont inscrit sur les listes départementales des mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

Le formulaire peut être renseigné à l'écran ou à la main.

VOTRE ACTIVITE

Veillez indiquer la date au format **JJMMAAAA**. Par exemple, le 30 juin 2009 devient 30062009.

Dans la colonne « départ. ou tribunal concerné », veuillez indiquer les noms des départements où sont situés les tribunaux qui vous ont confié l'exercice de mesures de protection des majeurs à la date indiquée ou, si seule une partie des tribunaux du département vous a confié l'exercice de ces mesures, les tribunaux concernés.

Dans les colonnes « nombre de mesures », veuillez indiquer par catégorie de mesures de protection le nombre de mesures que vous exercez à la date indiquée. Dans la colonne « mandats spéciaux », veuillez indiquer le nombre de mandats spéciaux exercés dans le cadre d'une sauvegarde de justice. Dans la colonne « MAJ », veuillez indiquer le nombre de mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ) et de tutelles aux prestations sociales versées aux adultes (TPSA).

VOS SECRETAIRES SPECIALISES

Veillez indiquer le nombre de personnes et le total des temps de travail des secrétaires spécialisés en référence à un emploi à temps plein. Dans ce dernier cas, par exemple, un secrétaire spécialisé qui travaille un jour par semaine sera compté comme 0,20 équivalent temps plein. Si vous êtes également assisté d'un secrétaire spécialisé à temps plein, le nombre de secrétaires spécialisés en équivalent temps plein sera de 1,20 ETP.

A l'écran : après avoir renseigné correctement le formulaire, l'imprimer à l'aide du bouton "**Imprimer le formulaire**" Pensez à la signature manuscrite dans la zone prévue. Afin de permettre de vider les zones de leurs données et de retrouver un formulaire vierge, utiliser le bouton "**EFFACER TOUT**"